



COMMUNE DE CHAMBLON

# Rapport de gestion

# 2024



# Rapport de gestion de la Municipalité de Chamblon au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
La Municipalité de Chamblon a l'honneur de vous présenter le rapport sur sa gestion de l'année 2024.  
Les comptes accompagnés des commentaires sont présentés séparément.

## BASES LÉGALES

Comme le stipule l'article 4 de la Loi vaudoise sur les communes : "La Municipalité doit rendre compte au Conseil général, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences".

## MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'est réunie les lundis à 09h00 ou à 16h30 dès le 8 janvier 2024.

Répartitions des dicastères :

### **Max Holzer**

Administration générale / assurances / citernes et pollution / finances / informatique et internet / règlements communaux / gestion du personnel et entreprises / temples et cultes/religions.

### **Blaise Nicole**

Domaines / police des constructions / routes et chemins / aménagement du territoire.

### **Jean-Pierre Blanc**

Service de défense incendie et de secours (SDIS) / eau / éclairage public / épuration et égouts / Fondation sportive du Mont de Chamblon / forêts / protection civile / police / services industriels.

### **Vesna Bozovic**

Ecole / manifestations / parascolaire / santé publique / sécurité sociale / services sociaux / transports publics et scolaires.

### **Jonathan Marendaz**

Cimetière / déchets / loisirs / parcs publics et arrêts de bus / patrimoine construit / refuge / sports et places de sports / terrains.

# CONSEIL GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2024, le Conseil général compte **70** membres.

Composition des membres du bureau du Conseil général :

TITRE	PRÉNOM ET NOM
Président (jusqu'au 30.06)	Daniel Poncet
Présidente (dès le 01.07)	Aude Tondini
Vice-Président	Marie-Claire Pilloud
Secrétaire	Jean-Pierre Genevay
Secrétaire remplaçante	Véronique Haas



Composition des commissions permanentes :

COMMISSION DE GESTION ET FINANCES (CGF)	COMMISSION COMMUNALE DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS ET DE TAXES	COMMISSION D'URBANISME (CU)
Damien Degrange (Président)	Christiane Berney	Joachim Baert (Président)
Bruno Karlen	Christian Calame	Brigitte Affolter
Simon Pilloud	Marta Mizraji	Christiane Berney
Antoine Rouiller	Annette Mühlstein Gerber	Pierre Déneraud
Françoise Schenk		Jérôme Holzer
Mauro Carpita (suppléant)		Yoann Guiducci (jusqu'au 30.06)
		Sébastien Tondini
		Jean-Pierre Zimmerli

Le Conseil général a tenu **4** séances décisionnelles en 2024, les 15 avril, 24 juin, 23 septembre et 9 décembre.

Préavis soumis à l'approbation du Conseil général :

N°	OBJET	DÉCISION
01/2024	Réfection du revêtement de la route cantonale RC274	Accepté
02/2024	Comptes et gestion de l'exercice 2023	Accepté
03/2024	Adoption d'un nouveau Règlement Général de Police (RGP)	Accepté
04/2024	Arrêté d'imposition 2025	Accepté
05/2024	Budget 2025	Accepté
06/2024	Modification d'un article du Règlement Général de Police (RGP).	Accepté

## PERSONNEL COMMUNAL

- Secrétaire municipale et Préposée au Contrôle des habitants : **Rachelle Hofmann**
- Boursière communale : **Arlette Sunier**
- Employé d'exploitation (pour les communes de Chamblon et Treycovagnes) : **Olivier Henny**

## ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

ASSOCIATION	DATES SÉANCES
Agglomération yverdonnoise (AggloY)	29.02 – 16.05 – 04.07 – 03.10
Association Régionale d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois (ARAS JUNOVA)	15.05 – 25.09
Centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)	29.05
Entente scolaire	13.03 – 09.05 – 18.09 – 13.11
Groupement forestier de Champvent/Vuiteboeuf	18.04 – 10.10
Office régional de protection civile (ORPC)	16.05 – 10.09
Police Nord Vaudois (PNV)	27.06 – 25.09
Service de défense incendie et de secours (SDIS)	23.05 – 19.09

## MANIFESTATIONS

MANIFESTATION	DATE(S)	PARTICIPATION
Promotions civiques (18 ans)	-	0/6
80-90-100 ans	Diverses	4/5
Repas de remerciements des collaborateurs	19.01	49/80
Repas pour les aînés de plus de 80 ans	29.02	9/22
Accueil des nouveaux citoyens	28.11	10/65
Fête nationale	31.07	81
Tournoi intercommunal de pétanque	23.08	12/17
Repas de commune & inauguration du Refuge communal	24.08	123
Sortie des aînés et du personnel communal	18.09	74/142
Noël du Village	11.12	Libre

## BULLETIN COMMUNAL ET COMMUNICATIONS À LA POPULATION



En 2024, 3 « Info-Chamblon » ont été édités et un système de communications aux habitants par SMS et courriels, a été mis en place afin de transmettre des informations telles que : avis de coupure d'eau, informations urgentes, rappel de manifestations, etc.

Au 31 décembre 2024, plus de **62 %** de la population de Chamblon de plus de 18 ans, fait partie de ce carnet d'adresses.

## FINANCES

### ➤ Finances générales :

Nous nous permettons de vous renvoyer à l'exemplaire commenté des comptes communaux 2024.



### ➤ Taux d'imposition :

Le taux d'imposition 2024 de **66%** n'a pas été modifié.

### ➤ Plafond d'endettement et de risques pour cautionnement (pour la législature 2021-2026) :

- Plafond d'endettement lié aux emprunts : **CHF 10'000'000.-**
- Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : **CHF 850'000.-**

### ➤ Programme comptable MCH2 :

Toutes les communes du Canton doivent changer leur plan comptable et passer au nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération appelé « MCH2 » d'ici 2027.

Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

La commune de Chamblon a accepté de faire partie des communes pilotes et, de ce fait, a déposé son premier budget MCH2 en 2024.

## REFUGE COMMUNAL

En 2024, le refuge communal a été entièrement rénové, ce qui fait le plus grand bonheur de ses utilisateurs. Nouveautés : 6 terrains de pétanque, espaces verts aménagés & WC publics.



Malgré sa fermeture pendant les trois premiers mois de l'année, il a été loué à **67** reprises, dont **39** fois par des habitants de Chamblon.

## POLICE DES CONSTRUCTIONS

En 2024, la Municipalité a délivré **4** permis de construire, **1** permis d'implantation et a validé **5** dispenses d'enquête publique.

## CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

---

Au 31 décembre 2024, le Contrôle des habitants et la Police des étrangers dénombre **556** habitants dont **74** étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour.



### E-Déménagement :

La commune de Chamblon a accepté de faire partie des communes pilotes qui ont permis la mise en place de la plateforme e-Déménagement, service permettant aux administrés d'annoncer un changement d'adresse principale en ligne. A ce jour, plus de 40 communes du Canton y ont adhéré.

## ROUTES ET CHEMINS

---

La réfection complète des 70 premiers mètres du mur aval soutenant la RC 274, commencée en automne 2023 s'est terminée au printemps 2024.

Le revêtement du tronçon de la RC 274, allant de la limite de la Commune de Treycovagnes jusqu'à la hauteur de la Chapelle, a été entièrement refait. Les travaux ont été exécutés durant les 2 premières semaines de juillet.

Les chemins AF (améliorations foncières) ont fait l'objet d'une étude de la part du bureau d'ingénieurs-géomètres Jaquier-Pointet et leur rapport, daté du 16 août 2024, a été transmis aux services cantonaux compétents, dans le but d'obtenir des subventions pour la réfection de certains tronçons passablement détériorés.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

---

Après de nombreuses années de révision, le Plan d'Affectation Communal (PACom) et le Plan d'Affectation (PA) « Village ancien » ont été approuvés par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), en date du 14 février 2024.

## AGGLOMÉRATION YVERDONNOISE (AGGLOY)

---

### Projet d'agglomération de 4e génération (PA4) :

Le 4 décembre 2023, le Parlement suisse a validé les crédits d'engagement pour les projets d'agglomération de 4e génération. AggloY obtient 5.14 millions de francs de subventions fédérales pour 7 mesures et paquets de mesures qui seront réalisées à partir de 2024.

Pour rappel, le PA4 AggloY a été élaboré entre le mois de février et le mois d'août 2021. Ces 7 mois signifient un temps record pour toute la Suisse, puisque les projets d'agglomération sont élaborés entre 2 à 3 ans en moyenne.

### Projet d'agglomération de 5e génération (PA5) :

AggloY poursuit l'élaboration de son projet d'agglomération de 5e génération et démarre la phase de consultation technique. L'élaboration du projet d'agglomération de 5e génération (PA5) a démarré en début 2023. A ce jour, le diagnostic, les besoins d'actions, les stratégies sectorielles et l'identification des mesures sont élaborés.

Le projet PA5 sera soumis à la consultation publique en début 2025. L'agglomération yverdonnoise transmettra le dossier final au Canton dans le courant du printemps 2025. Après validation du Conseil d'Etat, le PA5 pourra être déposé auprès de la Confédération en juin 2025.

#### **Réaménagement de l'interface des transports publics de la gare d'Yverdon-les-Bains :**

L'étude de cette mesure phare a été validée par le COPIL AggloY en mars 2024. Ce travail a été accompagné par une équipe technique ad hoc et un groupe décisionnel formé par les autorités de la Ville d'Yverdon-les-Bains, le Canton et les entreprises de transport.

Cette planification complexe doit garantir plusieurs objectifs :

- le développement de l'accessibilité multimodale ;
- la garantie d'usage à tous les publics ;
- la fonctionnalité pour les exploitants ;
- la coordination avec les projets connexes, notamment le réaménagement de la Place d'armes.

#### **Etude de planification énergétique à l'échelle de l'agglomération yverdonnoise :**

La première phase de l'étude - Diagnostic énergétique - a été conclue en février 2024 suite à une importante récolte des données auprès des communes et des entreprises du domaine. Un bilan des besoins énergétiques actuels et une projection des besoins futurs ont été établis. Les ressources du territoire ainsi que les infrastructures énergétiques d'AggloY ont été identifiées. Toutes ces données permettront d'entamer la deuxième phase – Scénario et stratégie – prévue pour validation par le COPIL AggloY dans le premier semestre de 2025. La dernière phase - Mesures de mise en œuvre – fera l'objet d'un atelier avec les responsables politiques. Cette phase est censée être validée fin 2025.

#### **Passerelle des Cigarières :**

Une nouvelle passerelle sur la Thièle, la passerelle des Cigarières a été installée le mercredi 23 octobre 2024. La colossale passerelle mesurant 52.5 mètres de long, 5 mètres de large et pesant 140 tonnes, a été posée tout en délicatesse. L'opération a nécessité une vingtaine d'ouvriers afin d'assurer la pose et la sécurité de la manœuvre. Devisée à 2.3 millions de francs, cette nouvelle passerelle bénéficiera d'une subvention fédérale de 180'000 francs dans le cadre du projet d'agglomération AggloY. Ce nouvel axe de mobilité douce permet de renforcer la liaison entre la gare et la zone commerciale de Bel-Air.

#### **Conférence annuelle de l'agglomération yverdonnoise :**

La conférence annuelle de l'agglomération yverdonnoise s'est tenue le mercredi 6 novembre 2024 dernier à la salle du Conseil communal de Grandson. Après l'allocution d'ouverture de MM. Antonio Vialatte, Syndic de Grandson et Pierre Dessemontet, Président du Comité de pilotage AggloY et Syndic d'Yverdon-les-Bains, plusieurs orateurs ont développé des sujets sur la thématique des agglomérations résilientes.

Mme la Présidente du Conseil d'Etat vaudois et Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport, Christelle Luisier, a présenté le plan climat 2024 visant à accroître les capacités d'adaptations et de résilience des agglomérations.

Après une brève introduction à la politique climatique du Conseil d'Etat vaudois, elle a corrélé les aspects climatiques aux problématiques d'aménagement du territoire, notamment au sein des agglomérations qui font face à de nombreux défis et pour lesquelles la résilience est d'autant plus importante.

S'en est suivi une présentation de Mme Léa Gillioz, urbaniste au Service du développement territorial du Canton du Valais, sur la mise en pratique de leur guide « La nature en ville et village ».

Pour terminer, un état des lieux des aménagements de mobilité prévus pour répondre aux enjeux climatiques a été présenté par Mme la Conseillère d'Etat et Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Nuria Gorrite. Dans un contexte climatique de plus en plus propice au dérèglement, elle a notamment relevé l'importance du développement de l'offre ferroviaire et des interconnexions afin d'encourager les habitants au report modal en faveur de la mobilité douce et des transports publics.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au passage de l'éclairage public à la technologie LED, la Municipalité vous propose une comparaison de la consommation et des coûts entre l'année 2019 et 2024 :

	2019 (sans LED)	2024 (avec LED)
Consommation (Kwh) (heures pleines et creuses additionnées)	31'380	8'495
Prix moyen du Kwh (CHF)	0.27	0.40
Coûts totaux (CHF)	8'508.-	3'409.-

Le **gain annuel** est donc de **CHF 5'099.-** avec une **baisse de consommation** de **73 %**.

En prenant compte que le prix du Kwh a presque doublé en 2024, nous constatons que si le remplacement de l'éclairage n'avait pas été effectué, le montant de la facture se serait élevé à CHF 12'552.- ( $31'380 \times 0.40$ ), et non de CHF 3'409.-. **L'économie réalisée en 2024** s'élève donc à **CHF 9'143.-**

- Coûts des travaux (126 luminaires) : CHF 121'011.-
- Durée d'amortissement : ~ 13 ans

Points positifs hormis la baisse de consommation et l'économie réalisée :

- Plus besoin de changer les ampoules tous les 4 ans ;
- Possibilité de régler individuellement l'intensité de chaque lampadaire ;
- Pollution lumineuse diminuée.



Intensité de l'éclairage public et horaires actuels :

LIEUX	HORAIRES	TAUX
Luminaires du village	06h00 – 22h00	40 %
	22h00 – 00h00	20 %
	00h00 – 05h00	5 %
	05h00 – 06h00	30 %
Passages piétons	En continu	50 %

Dans le cadre du **projet « Perséides »** la Municipalité a accepté d'éteindre complètement l'éclairage public, passages piétons exceptés, dans la nuit du 11 au 12 août 2024 (de 22h00 à 04h00) et ceci, afin de pouvoir admirer, si le temps le permet, une pluie d'étoiles filantes.

## FORÊTS



Madame Sylvaine Jorand, Garde-forestière du Groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf, étant confrontée à une surcharge de travail, Monsieur Jérémy Brand, Garde-forestier indépendant, a été mandaté à 20% afin de la seconder et ceci, pour une durée déterminée.

Les principaux travaux forestiers ont été effectués, comme chaque année, dans les deux rideaux-abri (haies longeant les chemins) de la Plaine, entre Treycovagnes et Suscévaz. Ces coûts ont été budgetisés.

En 2024, le Groupement forestier de Champvent-Vuiteboeuf a célébré ses 60 ans. Pour cette occasion, une fête a été organisée par les Triages du 8<sup>ème</sup> arrondissement, lors des « Journées de la forêts » qui ont eu lieu du 20 au 23 juin 2024 à Suchy. Plusieurs représentants de la Municipalité y ont participé.



## SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

---

Suite à l'augmentation du nombre de communes membres de l'Association, le Comité Directeur (CoDir) du Service de défense incendie et de secours (SDIS), a présenté le projet de révision des **statuts** aux services cantonaux concernés afin d'obtenir un retour de leur part. Les communes seront consultées dans un second temps.



**Interventions** : En 2024, le SDIS est intervenu à plusieurs reprises à Chamblon, notamment pour une désincarcération lors de la course automobile annuelle, heureusement sans blessure grave, ainsi que pour des pollutions sur la chaussée et des alarmes. Trois exercices ont été réalisés sur le territoire.

Le Détachement d'appui (DAP Y3) de Montagny-près-Yverdon, a effectué son exercice annuel à Giez.

## PROTECTION CIVILE (ORPC)

---

En 2024, le **coût par habitant** était de **CHF 19.35**. En effet, celui-ci a subi une augmentation de CHF 0.55 par rapport en 2023, en raison de la construction d'une base opérationnelle à Orbe et de l'achat d'un véhicule.

Les travaux de la **Base Opérationnelle (BO)** sont achevés et son inauguration a eu lieu le 6 juin 2024. Le montant emprunté de CHF 650'000.- correspond aux coûts réels.



**Interventions** : En 2024, l'Office régional de protection civile (ORPC) a été mandaté lors de nombreux événements régionaux tels que slowUP, Triathlon et a assuré la sécurité de la population lors d'inondations rencontrées suite à de violents orages et a effectué un exercice (catastrophe) sur la place militaire, au Day. Lors des divers déclenchements du Plan canicule en été 2024, le personnel a été mandaté à de nombreuses reprises dans le Jura vaudois, pour s'assurer que les personnes âgées et seules, soient bien alimentées en eau. Il a également recensé les abris atomiques sur le territoire de Chamblon.

En 2024, le bureau administratif de l'ORPC a déménagé au Chemin des Taborneires 4 à Orbe.

## POLICE



**Bravo à la population de Chamblon !** En effet, en 2024, seules deux dénonciations ont été recensées et quelques problèmes de troubles à l'ordre publics ont été réglés, sans l'intervention de la Police Nord Vaudois (PNV).

Ci-dessous, quelques détails sur les **305** événements enregistrés, qui ont sollicité les services de Police (sans obligatoirement une intervention à la clé) :

ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLON	NOMBRE
Nuisances sonores	2
Accidents (dommages matériels + gibier)	3
Animaux (perdus ou trouvés)	2
Incendies	0
Pollution par les hydrocarbures	0
IVresse	0



Résultats du radar, qui a sévi à **34** reprises (dont 7 avec le laser) :

ÉVÉNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLON	NOMBRE
Infractions (dénonciations au Ministère Public)	5
Infractions (dénonciations à la Préfecture)	17
Infractions (amendes d'ordres)	580

Le taux d'infraction est donc d'un peu plus de **10%** avec plus de **5'000 véhicules contrôlés**.

Le nombre de **cambriolages** recensés à Chamblon en 2024 est de **2**. La Municipalité demande aux habitants de continuer à rester attentifs et à prêter une attention particulière sur ce qui se passe dans le voisinage et ceci, afin de pouvoir conserver un sentiment de sérénité dans le village.

**Bilan des 13 contrôles de stationnement** (effectués par l'Assistant de Sécurité Public (ASP)) : **8 amendes d'ordre** ont été délivrées aux contrevenants.

*Pour rappel, chaque habitant qui remplit les critères énumérés dans le Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents ou autres ayants droit sur la voie publique, a la possibilité de faire une demande de macaron (annuel ou mensuel).*

**Sécurité routière** : L'aménagement d'une zone de limitation de la vitesse à 30 km/h aux Uttins et au Cossaux (idem du reste du village) a été budgétisée et les travaux seront réalisés au printemps 2025, conjointement avec la commune de Treyvovagnes.

**Comité Directeur (CoDir) de Police Nord Vaudois (PNV)** : Monsieur Jean-Pierre Blanc, Municipal, fait partie depuis plusieurs années déjà, du CoDir et du bureau de la PNV, qui se réunit une fois par mois pour échanger sur les problèmes rencontrés dans les diverses localités de l'Association intercommunale.

## DÉCHETS

A la fin de l'année 2024, la Municipalité a validé un projet qui vise à revaloriser des plastiques ménagers en les recyclant. Celui-ci sera mis en place en début de l'année 2025.

➤ Eau sous-pression :



En 2024, des travaux ont été exécutés au **Réservoir de Chamblon**, qui est propriété de la Société Anonyme de Gestion des Eaux du Nord Vaudois (SAGENORD), afin de créer une nouvelle conduite depuis le village de Champvent. En effet, ces derniers ont été entrepris afin de pouvoir alimenter partiellement le village de Chamblon avec l'eau de l'Association Intercommunale du Vallon de la Baumine (AIVB), eau d'excellente qualité.

Durant l'année 2024, les Services Industriels de la ville d'Yverdon-les-Bains ont procédé aux contrôles des **vannes**. Les **bornes hydrantes (BH)** seront vérifiées en 2025.

➤ Eaux usées (EU) et eaux claires (EC) :

Les travaux d'agrandissement de la **Station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains** sont terminés depuis 2023. Dès lors, les bassins des Micropolluants sont en service pour une période d'essais. Après validation, ils seront opérationnels dès 2025 et notre commune ne sera plus obligée de payer le montant actuel de CHF 9.- par habitant.

En 2024, des **curages de canalisations** des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU) ont été effectués par la société Cand-Landi, aux adresses suivantes : Chemin de la Meunière, Rue En Chemon, Chemin du Pérou et Rue des Grandes Vignes. Suite à ces contrôles, il s'est avéré qu'il serait judicieux de créer une chambre pour les eaux claires et une autre pour les eaux usées au Chemin du Ruz. En effet, les curages n'ont pas pu être terminés car les chambres du côté Yverdon-les-Bains sont trop éloignées

## SCOLAIRE & PARASCOLAIRE (UAPE)

---

**Scolaire :** Suite à l'annonce de la décision de l'Entente scolaire de fermer les deux classes à Champvent à la fin de l'année scolaire 2025-2026, la Municipalité de Chamblon se prépare à modifier et à adapter les classes existantes au collège de Chamblon dès la rentrée d'août 2026, afin d'accueillir les élèves de Champvent.



**Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) :** La demande d'accueil en UAPE étant en constante augmentation, la Municipalité réfléchit à des solutions pour augmenter le nombre de places de la structure d'accueil afin de pouvoir accueillir davantage d'enfants.

**Le présent rapport de gestion a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 24 mars 2025.**

Administration communale  
Rue du Village 1  
1436 Chamblon

024 445 35 75  
[adm@chamblon.ch](mailto:adm@chamblon.ch)  
[www.chamblon.ch](http://www.chamblon.ch)